

Morbihan. Avec la sécheresse, la navigation réduite sur les canaux

OF Publié le 12/08/2022 à 17h55

Par arrêté préfectoral, la navigation fluviale est interdite dans tout le Morbihan à compter de ce vendredi 12 août 2022. Elle est également proscrite entre Redon (Ille-et-Vilaine) et Pontivy.



Le passage d'écluses est interdit dès ce vendredi 12 août 2022. | ARCHIVES OUEST-FRANCE

Compte tenu de la sécheresse et des faibles niveaux d'eau, [l'État a pris de nouvelles dispositions qui restreignent la navigation dans les départements bretons](#), indique un communiqué de presse de la Région Bretagne, reçu vendredi 12 août 2022. La Région, propriétaire et gestionnaire des voies navigables bretonnes, adapte les conditions de navigation sur son domaine fluvial de 530 km.

Dérogação pour regagner un port d'attache jusqu'à lundi

Dans le Morbihan, au niveau du canal de Nantes à Brest et sur le Blavet, par arrêté préfectoral du 12 août 2022, la navigation fluviale (manœuvre aux écluses) est interdite dans tout le département. Une dérogation sera permise afin que les plaisanciers et les clients des loueurs de bateaux puissent regagner leur port d'attache ou base d'ici lundi 15 août inclus.

En outre, la navigation est également interdite à compter de ce jour sur le Blavet et le Canal de Nantes à Brest, entre Redon et Pontivy, là où la situation est la plus préoccupante », précise le communiqué, qui n'indique pas de date de fin d'interdiction.